

pal de cinq propriétaires de maisons de la rue
du Clos Renault, au-delà de l'usine Turouflet pour
l'amenée de l'électricité, le Conseil Municipal
décide de payer la ligne dont le coût est de
300.000⁺ et de recouper cette dépense à raison de
60.000⁺ par an, (soit 12000⁺ par propriétaire) pen-
dant 5 ans.

Il est enfin demandé que le square de la rue des
Écoles en bordure de la Nationale 191 soit aménagé
par la construction d'un bac à sable.

Le Conseil Municipal décide cet aménagement.
La séance est ensuite levée à 23 heures 15.

Jun 11
Renault
J. Turouflet
M. Dejeune
Le Maire

Séance du Conseil Municipal du
cinq avril mil neuf cent cinquante neuf.

L'an mil neuf cent cinquante neuf le cinq du mois
d'avril à 10 heures, les membres du Conseil Municipal
de la commune de Meyney, se sont réunis dans la
salle de la Mairie en exécution du décret N° 418 du 13 mars
1959 et de l'arrêté préfectoral du 20 mars 1959, qui leur
a été notifié par écrit par le Maire.

Étaient présents M. les Conseillers Municipaux :
Demena Marcel, Gérost André, Chaiéras Jean, Gesteire
Jacques, Gilles André, Brolette André, Legrand Maurice,
Lumant Jacques, Truffaut Jacques, Farant Alexandre,
Robert Jean Jacques, Bourcier André, Nica Raymond,
Rabier Jean, Judith Joseph - formant la majorité
des membres en exercice.

Absents: M. L. Loizillon et Bauchin qui ont donné
procuration.

La séance est ouverte sous la présidence de
Monsieur Judith Marie, qui, après l'appel nomi-
nal a donné lecture des extraits des textes législatifs
et réglementaires concernant l'élection des délégués

Le Conseil a choisi pour secrétaire M^r Nice.

Election des délégués

1^{er} tour de scrutin

La majorité des membres en exercice étant présente, le Président a invité le Conseil à procéder au scrutin de liste majoritaire à l'élection de 5 délégués.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
À déduire : bulletin blanc	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9.

Ont obtenu :

M. Judith	quinze voix
M. Deneux	quinze voix
M. Gérost	quatorze voix
M. Robert	treize voix
M. Nice	douze voix
M. Charrieras	deux voix
M. Rabier	deux voix
M. Bauhier	une voix
M. Gerseine	une voix

M. M. Judith, Deneux, Gérost, Robert, Nice ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été proclamés délégués. Ils ont fait connaître séance tenante leur acceptation.

Election des suppléants

La majorité des membres en exercice étant présente, il a été procédé ensuite au scrutin de liste majoritaire, à l'élection des trois suppléants

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
suffrages exprimés	17
majorité absolue	9

Ont obtenu :

M. Charrieras	seize voix
M. Gerseine	quinze voix

Vu et approuvé
Corbeil. Essonne
Le Secrétaire
Signé: ...

M. Truffaut Jacques huit voix
M. Rabier Jean quatre voix
M. Charieras et Beisseire ayant obtenu la majorité absolue
des suffrages ont été proclamés suppléants. Ils ont fait con-
naître, séance tenante leur acceptation.

2. tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
suffrages exprimés	17
majorité absolue	9

ont obtenu

M. Truffaut huit voix
M. Baulieu huit voix
M. Rabier une voix

3. tour de scrutin

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17
ont obtenu:

M. Truffaut neuf voix
M. Baulieu sept voix
bulletin nul : un.

M. Truffaut ayant obtenu la pluralité des voix
a été nommé suppléant. Il a fait connaître séance
tenante son acceptation.

En définitive, le Président a proclamé élus:

délégués : M. Judith, Devenne, Geïost, Robert, Beisseire
suppléants : M. Charieras, Beisseire, Truffaut.

Et ont signé le procès-verbal les membres présents

Le Président informe l'Assemblée que l'avan-
cement des vacances scolaires au 1.7 juillet pose le
problème de la distribution solennelle des prix. Il
est décidé que la cérémonie aura lieu le samedi 27
juin, veille de la fête patronale Saint-Pierre.

Sur la proposition de M. Née et Robert
le Conseil Municipal vote un secours de trente mille
francs en faveur des populations sinistrées de Madagascar

Sur observation de M. Robert les pierres qui
ont été déposées devant une des portes du stade seront
enlevées au moyen du camion communal et réparées
dans les ornières du Chemin des Chevres.

Vu et approuvé

Carbel. Essonne le 22-juin 1959

Le Sous-Préfet

Signé: Eugène

Monsieur Cruffaut signale le manque de visibilité au débouché du Chemin Herbeux sur la Nationale 191, et demande qu'un arbre empêchant cette visibilité soit abattu. Ceci sera signalé à Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées en même temps que sera renouvelée notre demande de signaux "stop" au débouché des rues de l'Arcade et de Billy sur la Nationale 191; et de la Départementale 137, sur la départementale 153.

Monsieur Robert demande qu'il soit procédé au déplacement des baraques servant de dépôt de matériel à l'entreprise chargée des travaux pour le gaz de France, et qui gênent la visibilité au carrefour de Billeroy et de la rue du Général Leclerc. Une demande sera faite auprès de l'entreprise.

Sur la demande de plusieurs conseillers il sera procédé à une signalisation plus complète du mauvais communal avec écriteaux place de la gare, après la Départementale 137 à l'angle de la propriété Marion et de l'entrée du mauvais.

Il est fait observer que l'entreprise de Vergile chargée de l'entretien de l'éclairage communal, accuse des défaillances: les lampes ne sont pas remplacées en temps voulu. Le Maire rappellera à l'ordre le concessionnaire.

Enfin le nouveau service d'enlèvement des ordures ménagères nécessitant la création d'un nouvel emploi de cantonnier le Conseil Municipal charge son Maire d'embaucher à temps complet Monsieur Kuntz, qui a sollicité cet emploi et sur la suggestion de Monsieur Cruffaut, d'envisager dans l'avenir la titularisation de cet employé qui possède son permis poids lourds, comme pompier conducteur des camion d'incendie "premier secours" sous réserve que cette éventualité ne cause aucun trouble à l'intérieur de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

~~Monsieur Cruffaut informe que les réparations demandées pour les bouches d'incendie signalées sur ses rapports de Lieutenant de Sapeurs-Pompiers n'ont pas été faites. Le Maire réclamera auprès de la Lyonnaise des Eaux.~~

~~Monsieur Cruffaut signale le mauvais entretien des trottoirs, notamment ceux de la rue~~

annulé

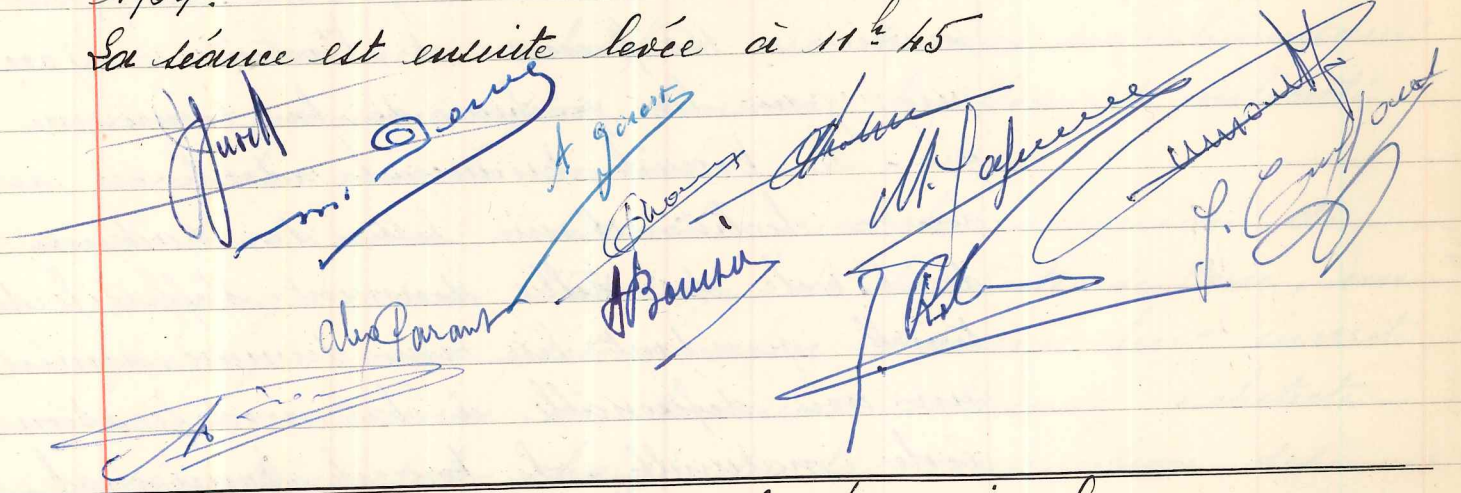
À la suite du vote du Conseil Municipal décidant de doter les groupes scolaires garçons et filles d'appareils de télévision, le Maire donne lecture d'un devis établi par Madame Galerne pour la fourniture d'appareils Philips

1. d'écran 43 cm pour la somme de 187.140^f l'unité avec régulateur de courant et antenne.

2. d'écran 54 cm pour la somme de 207.860 l'unité avec régulateur de courant et antenne.

Le Conseil Municipal estimant que l'écran 54 cm étant celui répondant le mieux à l'usage éducatif envisagé, porte son choix sur ce modèle et charge son Maire de traiter avec le fournisseur qui accepte d'être réglé sur les crédits du budget additionnel 1959.

La séance est ensuite levée à 11^h 45



Siéance du Conseil Municipal du quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf

Le quatorze mai mil neuf cent cinquante-neuf à dix huit heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

étaient présents : M. M. Judith Maire, Geneux adjoint, Géost, Charrieras, Bessière, Violette, Legrand, Cruffaut, Soront, Robert, Lermant, Loyillon et Nica

Absents excusés : M. M. Branquin et Bourcier

Absents : M. M. Gilles et Rabier

Secrétaire : M. Loyillon

Le Président ouvre la séance et après que le secrétaire de séance eût donné lecture des comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal, il donne connaissance d'une lettre de Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, relative à la nou